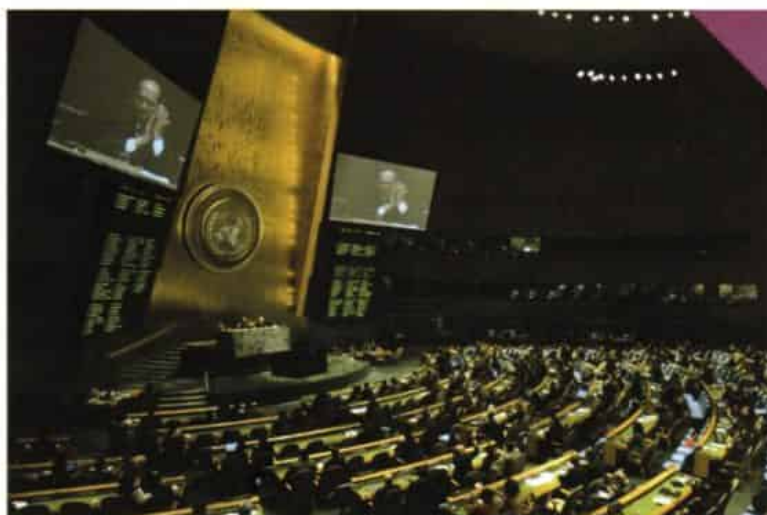


Armements : la France parmi les cinq principaux exportateurs

Rapport au Parlement 2013
sur les exportations d'armement de la France



Analyses & Références

Avec 4,8 Md€ de prises de commandes d'armement en 2012 contre 6,5 Md€ l'année précédente, la France se maintient dans le peloton de tête des exportateurs mondiaux. Toutefois, le marché de l'armement fonctionne par cycles où le poids des contrats majeurs prédomine, explique le rapport au Parlement sur les exportations françaises d'armement, présenté le 11 septembre 2013 par le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian. Pour la période 2008-2012, les prises de commandes françaises (contrats signés et premiers acomptes versés) se répartissent essentiellement entre l'Asie avec 26,9 %, les Amériques (26,3 %), les

Proche et Moyen-Orient (21,4 %), l'Europe (16 %) et l'Afrique (5,2 %). Sur le plan mondial entre 2006-2011, les Etats-Unis arrivent en tête avec 48 % des parts du marché, suivis de la Russie (12 %), de la Grande-Bretagne (10,8 %), de la France (8,6 %) et d'Israël (5 %). Selon l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, les dépenses militaires dans le monde, quoiqu'en baisse de 0,5 % en un an, ont totalisé 1.244 Md€ en 2012 et le volume des exportations d'armement a augmenté de 9 % avec des prises de commandes de 79,5 Md€. La Russie, qui souhaite se donner les moyens militaires d'une politique de puissance a augmenté ses dépenses d'armement de 113 % entre 2003 et 2012 et va y consacrer 600 Md€ d'ici à 2022. Malgré la réduction des budgets de défense, les dépenses militaires des Etats-Unis représentent 40 % du total mondial et celles des pays européens 18 %, dont celles de la France 3,4 %. Selon les données officielles des Etats, les pays européens de l'OTAN ont dépensé 285 Md€ pour leur défense, soit moins que ceux d'Asie-Pacifique avec 300 Md€. Ces derniers, qui ont connu une croissance économique depuis dix ans, renforcent en effet leurs capacités de défense en raison de leur perception des risques et menaces liés à leur environnement régional. Par ailleurs, le 2 avril 2013, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté le Traité sur le commerce des armes à une très large majorité. La France l'a signé le 3 juin ainsi que 66 Etats, dont 24 de l'Union européenne. Ce traité interdit tout transfert d'armement qui aurait pour conséquences, notamment, la violation d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies, le non-respect par un Etat de ses obligations internationales ou encore des attaques dirigées contre des populations civiles ou des biens civils protégés par des accords internationaux. Ce traité doit encore être ratifié par les Parlements de 50 Etats pour entrer en vigueur.

Loïc Salmon

DGA : l'expertise technologique, avenir de l'outil de défense

Eurosatory 2012: armements terrestres, enjeux et perspectives

Les GTIA en Opex : besoin urgent d'armements adaptés